

Tribune

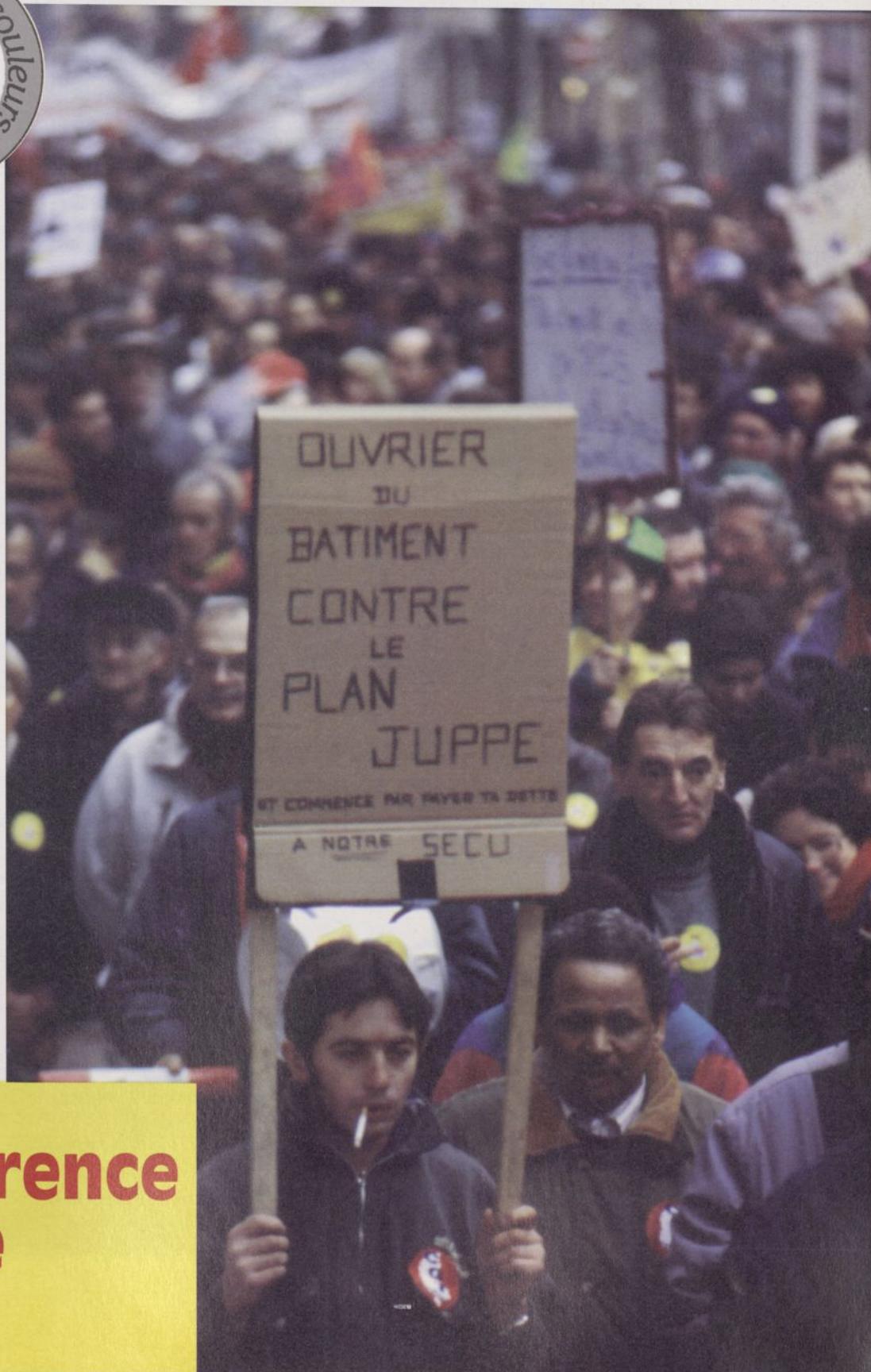
de
l'immigration

Journal CGT du Secteur Migrants
Prix : 11 F. N° 18 - Février 1996

Photo Oleszak



- Droit d'asile
Solidarité en Gironde
- Billancourt
194 familles relogées
- Schengen
Rencontre internationale
- Tracasseries
Certificats de coutumes

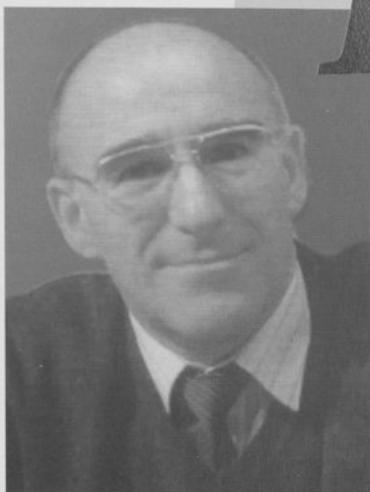


IMMIGRATION

8^{ème} conférence nationale

4-5 avril 1996

La CGT agit pour la justice sociale et le mieux-être inséparablement d'un ferme engagement pour la dignité et les libertés de chaque personne et collectivement. Le faisons-nous partout vraiment ?



Serge Gautier

Nous nous dressons face à un système d'exploitation et de domination qui, au nom de la compétitivité et de la concurrence, divise les travailleurs, oppose les peuples, les pousse à émigrer pour survivre, pour le plus grand profit en réalité des milieux financiers nationaux et internationaux. De quelle solidarité a-t-on besoin pour leur faire entendre et leur imposer les changements nécessaires afin que tout le monde puisse progresser socialement et démocratiquement, dans la paix ?

Nous soutenons que la cohésion sociale doit conduire à l'instauration d'une nouvelle citoyenneté. C'est l'enrichissement mutuel par le respect des cultures. C'est une démocratie étendue qui assure des droits véritables. Le principal est le droit à un emploi stable pour une insertion harmonieuse dans la société, avec aussi la citoyenneté issue du droit du sol sans entrave. Comment progresser pour le droit de vote d'une population durablement installée en France aux élections municipales ?



Pour la 8^{ème} Conférence nationale de l'immigration et sa préparation, une subvention a été demandée au Fonds d'Action Sociale et à la DG V de l'Union européenne.

Tribune de l'immigration

263, rue de Paris
93516 - Montreuil cedex
Tél. 48 18 81 35

Directeur de la publication :
Jean Bellanger

Responsable de la rédaction :
Gérard Chemouil

Responsable de la diffusion :
Henri Lesage

Conception, réalisation : AETIC

Rédaction graphique :
Jacques Vermeersch

Impression : Amalgames

ISSN : 0980.028

Commission paritaire 1975 D 73



S O M M A I R E

Edito2-3

DOSSIER

Huitième Conférence de l'immigration

- Diversité de l'immigration4-5
- Des suites à Copenhague6
- Connaître mieux pour être plus efficace7
- Logement : dépasser l'urgence8
- Immigration et emploi : un droit pour tous9

Vie syndicale

La CGT débat10-11

La société d'aujourd'hui aspire à une démocratie participative plus forte et soutenue, surtout parmi les jeunes.

Les syndicats ont un rôle à jouer et une place à occuper en toute clarté si nous voulons vivre et travailler ensemble, en conscience des droits et de chacune et chacun. N'y avait-il pas de cela dans le profond mouvement social de novembre-décembre 95 y compris les luttes étudiantes ?

Les défis pour l'émancipation

Ce sont là des objectifs diamétralement opposés aux lois Pasqua-Mehaignerie comme aux thèses de l'extrême droite, de ses idées, de son programme et de ses comportements racistes et xénophobes.

C'est un combat face à toutes les frustrations individuelles et collectives résultant des politiques gouvernementales, de la loi quinquennale de Balladur au plan Juppé.

Et c'est le sens de notre lutte pour assurer à toute la population sans distinction de nationalité, de sexe, ni d'opinion, l'égalité d'accès à un système

de protection sociale et des services publics rénovés, de haut niveau et démocratisés.

Ce sont là des défis à saisir à bras le corps sans attendre et dans une volonté de conquête pour des droits nouveaux, individuels et collectifs. Nous cherchons à construire des réponses aux besoins et aspirations de femmes et d'hommes avec l'apport, l'investissement de chacun d'eux et collectivement.

C'est notre raison d'être comme syndicat CGT qui travaille à l'émancipation de l'homme et de la femme, français comme immigrés.

C'est ce que nous ferons dans la préparation des actions du 8 mars pour l'égalité des droits des femmes salariées, le 21 mars porteurs des pétitions au Président de la République pour l'abrogation des lois Pasqua et pour réfléchir ensemble comment y engager toutes les forces de la CGT avec la 8^{ème} conférence nationale de l'immigration dans le prolongement direct des objectifs décidés à notre 45^e congrès.

Alphonse Véronèse
Secrétaire de la CGT

Olivier Perriraz



Daniel Maunoury



Droit d'asile :	
solidarité en Gironde	12
Boulogne-Billañcourt :	
194 familles relogées	13
Marseille : chômeurs en lutte	14
Prisunic : pour la réintégration de Malika	15
Associativement vôtre :	
le FAS dans le Nord	16
Juridique :	
Certificat de coutume, de nouvelles tracasseries	17
International :	
Espace Schengen	17
Syndicalisme et renouveau : 106 témoins	18-20

Claude Candille



8ème conférence

REGARDS SUR...

Diversité de l'immigration

Dans nos réflexions ou notre pratique n'agissons-nous pas souvent comme si l'immigration était une population monolithique ?

Cette vision globalisante et disons-le simplificatrice existe aussi bien parmi les Français de souche qu'au sein des immigrés.

Globalement, pour la CGT et ses militants, il ne s'agit pas d'un comportement négationniste des cultures des femmes et des hommes venus d'ailleurs.

Cette difficulté concerne aussi les jeunes, les chômeurs, les ICT...

La complexité du réel nous conduit ou bien à une vision spécifique globalisante ou à une pratique généraliste

Dès que l'on veut décliner la pluralité, des jeunes, des ICT ou des immigrés on est souvent pris de vertige.

On craint que cela conduise à une atomisation du salariat, renforçant ainsi l'individualisme ou le catégorialisme, deux mouvements qui réduisent toute capacité d'engager des actions fortes et unitaires des salariés.

La complexité du réel nous conduit ou bien à une vision spécifique globalisante ou à une pratique généraliste. Cela est dû à la difficulté à appréhender la problématique existante entre diversité et rassemblement. La question est détournée en invoquant nos manques de moyens militants, l'affaiblissement de la CGT depuis quinze ans, mais n'est-ce qu'une affaire de moyens ou un problème de démarche syndicale ?

La solution ne se trouve pas dans une tentative d'expression ou d'activité centrale de démultiplication des diversités mais dans une impulsion pour que le tous ensemble se construise à partir des salariés dans leur multi-diversité.

Nous avons donc besoin d'impulser une activité spécifique ouverte, où chacun trouve ses liens communs avec les autres.

Elaborer, dans cette démarche, les contenus revendicatifs rassembleurs, c'est peut-être l'un des moyens pour être plus réellement le syndicat de masse ouvert à tous que nous ne cessons de vouloir être.

Ce préalable posé, en quoi consiste la diversité de l'immigration ?

Voici quelques pistes que je veux laisser ouvertes.

Ces femmes et ces hommes viennent de tous les coins du monde ; ils ont des cultures différentes ; certains se dénombre en centaines de milliers, d'autres à quelques centaines. Les moins nombreux ne sont pas nécessairement les mieux lotis dans notre pays qui se veut être une terre d'accueil. Certains vivent ici en

DR



DR



célibataires depuis quelques mois ou plus de trente ans. Si le plus grand nombre est venu pour travailler, d'autres sont venus pour étudier ou se réfugier mais tous ou presque ont besoin d'un emploi.

Parmi les salariés, 58 % sont des ouvriers dont le niveau de qualification a augmenté ces dix dernières années. 19% sont des employés et 6% sont des cadres et de professions intellectuelles. Certains vivent en foyers mais ils ne sont que 99 000 sur les 4 200 000 immigrés. Immigration d'installation, certains, dès qu'ils le peuvent, quittent les logements à carac-

tère locatif pour s'engager dans l'accession à la propriété. Pour eux la subjectivité du retour possible est dépassée.

Dans deux mois, se tiendra la 8^{ème} Conférence nationale de l'immigration.

N'est-ce pas là l'occasion d'engager 1 000 débats dans les entreprises, les localités, dans nos instances de direction syndicale sur les réalités de l'immigration, à partir de la question, de leur place dans la société française, comme dans la CGT.

L'immigration est porteuse de l'exigence revendicative de l'égalité de droits. Y engager le combat syndical, c'est construire le tous ensemble. ■

Gérard CHEMOUIL
Responsable
du Secteur
Immigration
CGT



DÉSORDRE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL

DES SUITES À COPENHAGUE

Le 45^e Congrès de la CGT s'est prononcé sans ambages pour la solidarité mondiale. Devant les 136 délégués étrangers représentant 100 organisations nationales de 83 pays, le congrès de la CGT, au cours de la soirée internationale, a insisté sur la nécessité de solidariser les intérêts convergents de tous les salariés « parce que dans le monde trop d'hommes, trop de femmes n'en peuvent plus d'attendre une amélioration de leur situation ».

La solidarité internationale, il est de bon ton d'en parler avec l'émotion et l'emphase qu'il convient dans un congrès, rassemblant plus d'un millier de militants enthousiastes mais la solidarité internationale se vit également au quotidien, il faut bien le dire, avec plus de difficulté dans la grisaille de l'environnement.

L'insertion est la question n° 1 à résoudre dans le contexte économique et politique d'aujourd'hui, pas d'insertion possible sans égalité sociale, pas d'insertion possible sans formation, sans travail, sans logement et nous savons qu'aujourd'hui les plus touchés par la précarité et le chômage sont les immigrés et leurs enfants, pourtant bien français au plan juridique. Le « tous ensemble pour la justice sociale » commence ici sur le lieu de travail et sur le lieu de vie.

La solidarité internationale est la question n° 2 à résoudre tout en l'associant à la première priorité.

Le travail pour tous dans le monde, la justice sociale et ses règles internationales ne sont plus une vue de l'esprit, un vœu utopique formulé à

l'occasion d'une rencontre internationale de la plus haute importance comme le 45^e Congrès, c'est une exigence mondiale.

« La planète, sous la houlette américaine... a commencé d'entrer dans un désordre suicidaire... », comme le précise Edgar Pisani.

Sans régulation, les inégalités deviennent insupportables.

*Sans régulation,
les inégalités
deviennent
insupportables*

Sans monnaies d'égale capacité, le monde entre dans le système du dollar,

sans instances d'arbitrage vrai, les dominations se font dans la brutalité.

C'est pratiquement la situation qu'ont décrite et rappelée les intervenants des syndicats des pays tiers au 45^e Congrès de la CGT.

Le FMI (Fonds monétaire international), la Banque Mondiale imposent des conditions draconiennes aux pays pauvres qui essaient de stabiliser leurs structures. Leurs services publics sont anéantis, les matières premières sont bradées, le chômage s'amplifie, les rares économies effectuées servent à rembourser « la dette » aux riches prêteurs.

Comment pouvons-nous sensibiliser nos syndicats, nos camarades de travail à l'occasion des mille rencontres qui précéderont la préparation de la 8^{ème} Conférence nationale ?

Comment faire partager l'idée, qui nous devient familière, que le « plein emploi pour tous » doit être au centre de toutes les priorités des syndicats du monde, à commencer par le nôtre ?

Pour reprendre les propositions de Louis Viannet, nous disons « nous souhaitons que dans le prolongement du sommet mondial de Copenhague, d'autres initiatives soient prises pour faire venir en force, sur le devant de la scène des questions aussi importantes que le chômage, la misère, l'exigence de l'annulation de la dette, le renforcement de la lutte pour la paix... ».

Pour apporter notre contribution lors des négociations intergouvernementales de 1996, comme l'ont suggéré les syndicats à Barcelone, tous les syndicats du pourtour de la Méditerranée doivent faire entendre les aspirations des salariés, en l'occurrence : leur soif de pouvoir vivre et travailler dignement, et ce faisant d'œuvrer pour le bien de leur propre pays et celui du monde entier, voilà un autre sens à donner au terme de « Mondialisation ».

Jean
BELLANGER
Secteur
immigration



LA FORMATION SYNDICALE SPÉCIFIQUE

CONNAITRE MIEUX POUR ÊTRE PLUS EFFICACE

Le 45^e Congrès de la CGT a prolongé la transformation de la CGT avancée au 44^e Congrès. Les actes du congrès en témoignent.

Il faut désormais passer à la pratique concrète et réelle.

Rien n'est spontané, tout s'acquiert à partir d'activités syndicales diversifiées et par la connaissance la plus parfaite possible du sujet et des travaux qui y sont consacrés par des sociologues, économistes, etc.

C'est le sens que nous donnons aux stages supérieurs spécialisés dans les questions des salariés migrants.

Le résultat est positif puisque à leur suite des collectifs spécifiques d'union départementale et de profession se sont mis en place. Cependant, c'est insuffisant au regard des besoins. Il nous faut donc nous interroger sur les obstacles qui limitent la participation à de tels stages des militants CGT et en particulier des salariés originaires des pays tiers.

Les différents stages

Beaucoup de syndiqués CGT participent aux stages d'initiation. Les stages de base connaissent aussi de réels succès.

Malheureusement, ce n'est plus le cas pour les stages moyens où peu de salariés migrants participent. Un barrage s'opère alors pour les stages spécifiques puisqu'il faut avoir le niveau nécessaire afin de ne pas pénaliser les autres camarades.

Ce blocage doit être surmonté parce que c'est dans de tels stages que sont approfondies les questions touchant au rôle du syndicat dans la transformation de la société française

DR



et de la place qu'y tient l'immigration.

A mon avis, la participation plus importante des immigrés comme stagiaires au stage moyen doit être un souci de tous les dirigeants des structures de la CGT pour répondre aux besoins du monde du travail, acquérir plus de connaissances et former des cadres syndicaux à tous les niveaux.

La formation syndicale spécifique permet d'assurer une responsabilité répondant aux besoins d'aujourd'hui.

Nous avons besoin d'une quantité toujours plus importante d'informations pour débattre à partir des connaissances théoriques et pratiques. L'école dans tous les pays a ses paliers. On ne peut faire des études universitaires sans être passé par le secondaire. Les

Les stages de base connaissent aussi de réels succès. Malheureusement, ce n'est plus le cas pour les stages moyens.

stages syndicaux pour former des militants à de hautes responsabilités procèdent de la même démarche.

Chaque syndiqué, quelle que soit sa nationalité a toute sa place. C'est une démarche individuelle, volontaire qui demande une impulsion collective des dirigeants de la structure concernée.

Vouloir dire son mot, être entendu,

prendre des responsabilités est une attitude de plus en plus affirmée des salariés migrants. Nous l'avons constatée au cours de cette période de lutte que nous vivons. Les besoins se sont amplifiés.

Le syndicalisme CGT et la 8^{ème} Conférence

Les salariés migrants ont aussi à contribuer dans la mise en oeuvre du 45^e Congrès.

La 8^{ème} conférence, comme sa préparation, doit être l'occasion de débattre de la place des immigrés dans la CGT, comme dans leur prise de responsabilité. Leur formation syndicale générale et diversifiée doit faire l'objet d'une grande attention.

Cette question ne concerne pas seulement les salariés migrants mais aussi l'ensemble des dirigeants de la CGT. ■

Henri
LESAGE
Union régionale
de la Chimie



LOGEMENT DEPASSER L'URGENCE

La presse se fait depuis quelques temps l'écho de scandales dans l'attribution des logements. il va sans dire qu'elle ne précise jamais de quels logements il est question mais tout le monde pense qu'il s'agit du logement social et pour être plus précis du logement HLM.

Il est vrai qu'un certain nombre de familles se trouvent aujourd'hui exclues de l'accès à un appartement de qualité, voire salubre, dont le loyer soit en adéquation avec ses ressources. Les ravages de la « politique libérale » appliquée au logement HLM par la loi Méhaignerie sont visibles aujourd'hui.

L'Etat, par ailleurs garant de l'égalité des citoyens, s'est désengagé du financement du logement social. Les mesures prises récemment découlent de cette logique. Les critères de convergence contenus dans le traité constitutif de l'Union européenne rendent eux aussi l'accès au logement social plus difficile car ils imposent le désengagement de l'Etat du financement de la construction de logements.

Le budget de l'Etat pour 1996 en est une preuve, s'il en fallait une.

Ce budget connaît une nouvelle baisse globale de 4,5 % avec, en plus, la mise en place du surloyer, la disparition des PAP, la baisse du financement de la construction HLM (PLA) et des crédits à la réhabilitation des HLM, enfin la taxation des organismes collecteurs du 1 % logement.

Parallèlement, les besoins ne font que grandir. Nous avons,

L'Etat, par ailleurs garant de l'égalité des citoyens, s'est désengagé du financement du logement social



Oliver Pertraz

pour ce qui est du logement des travailleurs immigrés, des salariés qui se plaignent de ne pas avoir l'attribution d'un appartement, pourtant nécessaire à leur épanouissement, alors qu'ils sont inscrits comme demandeurs, souvent prioritaires, auprès des mairies, des préfectures ou dans leurs propres entreprises. Il semble que dans bien des cas, ces dernières ne cotisent au 1 % que pour l'achat.

Pour ce qui est du 1 %, l'Agence Nationale pour la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (ANPEEC) vient de publier le montant de la collecte 1994. Elle se monte à 16,2 milliards de francs. Celle-ci représente 0,45 % de la masse salariale des entreprises de plus de dix salariés.

De ce montant global, 1/9^e (prioritaire) est destiné au logement des salariés immigrés. Un milliard a été utilisé pour financer :

- 1° - la construction ou la réhabilitation dans le parc HLM (695 millions) ;
- 2° - les travaux dans les foyers (233 millions) ;
- 3° - et des prêts aux salariés (114 millions).

Pour l'insertion : 9 % des 16 milliards sont consacrés à financer le logement permettant les mesures d'insertion sociale. En 1994 le 9 % a été de 1,2 milliard dont 61 % pour les HLM, 10 % pour les foyers et 29 % pour permettre l'accès social au logement.

Le rôle des Préfets :

Ces chiffres ne peuvent pas faire oublier le rôle du Préfet de département car c'est lui

qui décide ou interdit de financer la construction des logements sociaux ; il est aussi celui qui décide des financements PLA, 1/9^e ou du 9 %. ; et enfin il se prononce sur les 30 % de logements qui lui sont réservés dans les cités HLM. Nous ne pouvons pas oublier la politique ségrégationniste de certains Maires qui se refusent, soit d'attribuer des logements aux salariés immigrés, soit de construire des logements sociaux permettant de loger les salariés dans de bonnes conditions.

La CGT a l'obligation d'être attentive et de ne pas laisser passer des attitudes d'où qu'elles viennent, tendant à exclure les salariés, en général, et les immigrés en particulier, de l'accès à un logement de qualité, confortable et au juste prix.

Il nous faut exiger une autre politique du logement qui privilégie la construction des 300 000 appartements nécessaires aujourd'hui. Il faut exiger de faire porter les aides de l'Etat à 40 % pour les réhabilitations, le remboursement de la TVA aux offices HLM et revenir à une cotisation de 1 %, voire rapidement 2 % de la masse salariale des entreprises et que les loyers des HLM n'excèdent pas 15 % des ressources des familles comme le réclame, dans un récent communiqué, la Fédération de la Construction CGT. ■

José PINTO
Membre
du Collectif
immigration



IMMIGRATION ET EMPLOI

UN DROIT POUR TOUS

Les immigrés et l'emploi, voilà un sujet sur lequel les xénophobes de tous poils font leur fonds de commerce.

La question étant particulièrement sensible, la tromperie est perpétuellement alimentée pour opposer des hommes et des femmes dans leur droit au travail.

La première des duperies n'est-elle pas de prétendre qu'il y aurait autant de salariés immigrés que de sans emploi ? En réalité, ceux-ci ne sont qu'un million cinq cent mille pour vingt quatre millions huit cent mille salariés.

Majoritairement ouvriers, ils subissent durement les effets de la casse économique. La casse de la sidérurgie, la fermeture des usines, la délocalisation des industries automobiles, de la chimie comme du textile ont laissé des milliers de salariés immigrés au tapis.

Ils sont nombreux à ne pas avoir bénéficié des plans de formation établis par les entreprises alors que dans de nombreux secteurs le travail n'a cessé de se qualifier.

Cette situation offre peu de perspectives.

Aux difficultés objectives du manque d'emploi ou de l'inadéquation avec les qualifications des offres d'emploi il y a aussi des comportements illégaux, de préférence nationale ou de couleur de peau, qui relèvent de l'acte raciste.

Ils sont souvent moins bien rémunérés que la moyenne nationale, soit parce qu'ils travaillent dans des branches économiques où les salaires sont inférieurs, soit cela tient à leur niveau de qualification. Mais même qualifiés, ils ne bénéficient pas nécessairement d'un

saire correspondant. Le cas des médecins étrangers en est une démonstration.

Ceux arrivés adultes ont commencé à travailler en France plus tardivement que la moyenne nationale. A l'âge de soixante ans, certains n'avaient déjà pas le nombre d'années suffisantes pour leur retraite. Le passage à quarante ans aggrave particulièrement leur situation.

Si la lutte revendicative pour l'emploi stable et qualifié doit être l'affaire de tous les salariés, nous avons à élaborer avec chacun une démarche revendicative intégrant les problèmes spécifiques qu'ils rencontrent pour gagner le droit à l'emploi pour tous. ■

Gérard CHEMOUIL

*Responsable du
Secteur Immigration*



Olivier Perriraz

IMMIGRATION, RACISME, PROBLEME DE SOCIÉTÉ

La CGT débat

Le 8 novembre 1995, la Commission exécutive de la CGT avait à son ordre du jour la question de l'immigration.

Un événement très important dans la vie de la CGT et cela pour plusieurs raisons :

La CGT n'avait pas eu à son ordre du jour une telle question depuis des années. Elle se déroulait à trois semaines de l'ouverture du 45^e Congrès qui s'est construit à partir des débats avec les syndiqués, les rendant vraiment les citoyens du syndicat, en partant des réalités concrètes que vivent les salariés. La nature des questions abordées par le rapport, la richesse du débat de la Commission exécutive et des initiatives proposées ne peuvent laisser aucun militant et aucune organisation indifférent.

Cette CE a réaffirmé partout en toute circonstance la communauté d'intérêts entre tous les salariés. Elle rappelle qu'il faut combattre avec fermeté toute idée ou acte qui vise à la division des salariés ou à la mise en concurrence entre travailleurs français et immigrés. Ces travailleurs immigrés font partie intégrante de la société française. Trop souvent ils sont pris pour des boucs émissaires, responsables de tous les maux qui assaillent la société, alors qu'ils sont fragilisés par les politiques antisociales, les dispositifs discriminatoires des différents gouvernements, notamment par les lois Pasqua, et qu'ils sont victimes d'attaques racistes et xénophobes.

Comment rester indifférents quand, au sein même de notre organisation, nous voyons pointer ici et là des propos racistes et une totale inertie devant des discriminations ou alors comment ne pas agir de toutes ses forces quand des politiques frappent de plein fouet une partie de la population qui est déjà doublement affaiblie. Exemple : le chômage qui touche 12 % de la population. Il atteint près de 30 % des travailleurs immigrés et notamment les jeunes de la

deuxième et troisième génération. Comment pouvons-nous laisser sans réponse le refus de soigner dans un hôpital un salarié, sous couvert qu'il est basané ou noir ? Comment ne rien dire quand dans un établissement hospitalier on ne veut pas se faire examiner parce

Comment parler d'intégration ou d'insertion alors que les politiques vont dans le sens inverse ?

que le médecin est noir ? Comment ne pas se laisser bercer par la préférence nationale à l'embauche qui profite avant tout à l'extrême-droite de Le

Pen et ne règle en rien les problèmes d'emploi, bien au contraire, et au-delà du danger de la mise en concurrence, par un acte discriminatoire et raciste.

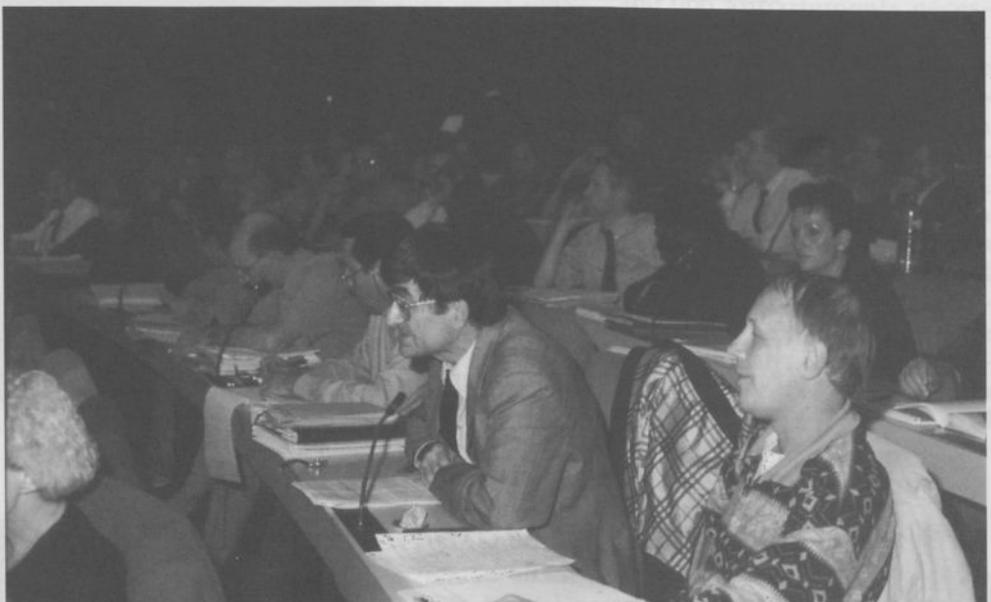
Cela conduit à priver les salariés immigrés des allocations familiales, du logement, de pouvoir se soigner et trop souvent des cartes de séjour, les laissant en situation irrégulière. Donc des gens expulsables au bout de dix, vingt, voire trente années de travail ou alors accepter le pire des boulots dans les pires conditions.

Face à une société inégalitaire et éclatée, les populations perdent tout repère d'identité nationale, de solidarité, de communauté d'intérêts, laissant ainsi les portes grandes ouvertes à des micro-sociétés qui ont de plus en plus de mal à se supporter, avec les dangers que cela comporte pour tous les salariés et pour la société française, en général.

Les actes racistes et xénophobes, les discriminations qui continuent de faire des ravages terribles en tout domaine : travail, salaire, école, logement, formation, protection sociale.

Contrôles policiers (dirigés en particulier contre les travailleurs maghrébins et d'Afrique noire), tracasseries administratives nous mettent dans l'obligation de reconquérir des valeurs de communauté d'intérêts, de « solidarité tout terrain » de l'entreprise à la cité.

Comment parler d'intégration ou d'insertion alors que les politiques vont dans le sens inverse ? Les discours d'insertion ou d'intégration perdent tout leur sérieux quand ils se traduisent par des politiques qui visent à marginaliser les populations immigrées.



Bourak Partouche



Mais quand les politiques mises en œuvre en matière d'immigration emboîtent le pas au discours du Front National, cela doit interpellier toute la société française et au premier chef les organisations qui interviennent par leur action dans la vie nationale. Oui, la CGT et tous ses militants et syndiqués ont une grande responsabilité. Les propos racistes et les discriminations traversent toute la société, la CGT en serait-elle exclue ?

Avoir le courage de poser la question, c'est ouvrir le débat en tout lieu, dans tous les domaines pour pouvoir répondre collectivement. Vu le retard pris, nous ne pouvons rester au stade du constat mais nous devons bien prendre en compte les questions de spécificité du salariat dont celle des travailleurs immigrés. Il faut les considérer avec leur apport dans la société et dans l'organisation syndicale, ne pas les considérer comme un fardeau lourd à porter, mais bien comme une richesse, celle des hommes et des femmes qui vivent dans une société qui les écrase et face à cela, pour s'y opposer, ils font confiance à la CGT, c'est avec elle qu'ils veulent agir pour modifier les choses.

Ne pas faire l'impasse devant les discriminations qu'ils subissent, travailler à la prise en compte de la communauté d'intérêts au quotidien et rendre visible la solidarité dans l'engagement de la CGT à tous les niveaux et en toute circonstance. Tout cela c'est prendre

la spécificité comme un élément nourrissant et incontournable pour la mise en mouvement du plus grand nombre de salariés.

Oui, l'immigration d'aujourd'hui n'est pas la même qu'il y a 20 ou 30 ans.

Elle ne fait pas tout à fait ce qu'elle faisait il y a 20 ou 30 ans.

Ils n'ont pas tout à fait les mêmes problèmes que dans les années 60, 70.

Les identités, les situations, les origines sont différentes.

Mais alors qui sont-ils ? Que font-ils ? Quels sont leurs problèmes ? Quel rôle et place ont-ils dans l'organisation syndicale ?

Toutes ces questions et bien d'autres méritent débat pour que toute la CGT soit à l'aise et à l'initiative.

C'est à en débattre que nous vous convions pour que l'excellent débat de la CE confédérale trouve un prolongement normal dans toutes nos organisations en prise directe avec les exigences exprimées par le 45^e Congrès, d'un syndicalisme près des salariés dans et hors du travail.

Bonne manière de travailler à construire un grand 21 mars, Journée internationale contre le racisme, en faisant signer la pétition pour l'égalité des droits et pour l'abrogation des lois Pasqua, Mehaignerie, façon dynamique d'engager les 1 000 débats pour préparer la 8^{ème} Conférence nationale de la CGT sur le rôle et la place des travailleurs immigrés dans la

société française et dans la CGT qui se tiendra les 4 et 5 avril 1996.

L'extraordinaire mouvement social que nous venons de vivre et que nous souhaitons développer peut et doit contribuer à élargir le débat. ■

Joao RAMOS
Fédération de la
Construction
membre de la CE
confédérale



DROIT D'ASILE

Solidarité en Gironde

La CGT

Le 5 novembre
mission éducative
son ordre du jour
programmation

Deux Macédoniens, ayant fui leur pays, clandestins à Anvers en Belgique, ils s'embarquent toujours clandestinement sur un bateau en direction de la Guyane mais veulent être débarqués en France et obtenir le statut de réfugiés politiques.

A la première escale du navire au Havre, refus des autorités françaises de les prendre en charge. Deuxième escale à Rouen, même scénario. La législation actuelle impose à l'armateur du bateau, soit de les ramener à ses frais au port de départ (Anvers), soit de les débarquer pour qu'ils soient renvoyés, toujours à ses frais, dans leur pays. Mais l'armateur est d'une manière ou d'une autre responsable tant qu'il est sur le bateau. Troisième escale Le Verdon en Gironde.

Les médias sont prévenus, l'ASTI aussi, les démarches s'enclenchent vers 14 H pour obliger la préfecture à accepter le débarquement. Refus de la préfecture.

L'ASTI alerte un avocat qui, de suite fait un référé pour obliger le préfet. Le référé tarde à sortir. Le bateau devrait partir dans l'après-midi. peut-être est-il déjà parti.

En dernier ressort, les camarades de l'ASTI qui se tournent régulièrement vers la CGT, viennent à l'Union départementale à Bordeaux. Il est 15 H 45.

Et que faire ? Faire intervenir l'Union locale CGT, il n'y a personne à cette heure-là.

Coups de téléphone aux copains CGT Marins, aux dockers. Relais UD, ASTI, Dockers et Marins CGT.

Les dockers de Bordeaux appellent les dockers du Verdon. Ils nous informent que le bateau n'est toujours pas parti et ne partira pas avant 17 H. Information auprès de l'avocat. Le référé finit par tomber. Le neces-

Beaucoup d'associations reconnaissent la CGT comme « un maillon utile », voire indispensable à leur activité.



Olivier Perriraz

saire est fait pour prendre le temps de les débarquer. A charge maintenant au préfet d'entamer une procédure de régularisation. Avec la secrétaire de l'UD, nous tombons d'accord pour dire que beaucoup d'associations reconnaissent la CGT comme « un maillon utile », voire indispensable à leur activité. C'est en tout cas vers la CGT qu'ils se retournent systématiquement en dernier ressort. Loin d'opposer l'action des uns et des autres, des complémentarités s'opèrent. ■

Monique LAFAYSSÉ
Union
départementale
de Gironde



BOULOGNE-BILLANCOURT

194 familles relogées

de Malika

Il y a plusieurs mois, déjà, dans la ville de Boulogne Billancourt, un Collectif pour le logement se mit en place. Dès le début, il fut composé de façon très large de gens concernés, d'associations, de partis politiques de gauche, de syndicats CFDT et SUD ainsi que des syndicats CGT Renault ouvrier et UGICT, de l'Union locale.

Cette ville compte 3 500 demandes prioritaires et 4 700 logements vides. Certes, tous ne sont peut-être pas occupables. Les raisons en sont multiples et notamment pour certains leur insalubrité, mais cela mérite d'être étudié de plus près.

De nombreuses démarches furent entamées pour demander le relogement des familles auprès du Président du Conseil général, du Préfet, auprès de la Mairie. Dans le cadre des mesures Périssol, trente-deux demandes de réquisition ont été déposées. Mais rien ne déboucha.

C'est alors que neuf familles, en accord avec le Collectif, décidèrent d'occuper un bâtiment appartenant à Renault situé à l'extérieur de l'établissement.

Cette action obligea Monsieur Fourcade, nouveau Maire de Boulogne-Billancourt, d'ouvrir le dossier logements.

C'est ainsi que le Collectif obtint que soixante-cinq familles prioritaires, majoritairement immigrées, soient prochainement relogées dans les immeubles réquisitionnés. Chaque organisation, membre du Collectif fit un rapide recensement de familles connues en attente de logement et qui avaient les moyens de payer un loyer. Une liste d'une centaines de familles supplémentaires fut constituée et soixante d'entre-elles se rajoutant aux premières purent elles-aussi être relogées.

Malgré les négociations de relogement en cours pour les neuf familles, le propriétaire demanda leur expulsion. Le Tribunal, souhaitant ménager le droit de propriété

et de le droit de se loger, donna comme échéance le 23 février 1996.

Renault, craignant sans doute que ses locaux soient à nouveau occupés et souhaitant des mesures plus expéditives, prit la décision d'y envoyer, le samedi 6 janvier, une équipe de vigiles. Cette équipe de vandales brisa et brûla meubles et

affaires personnelles alors que le relogement des neuf familles étant acquis les déménagements étaient déjà commencés.

La bataille pour le relogement se poursuit depuis pour d'autres familles et d'autres succès sont obtenus.

Un immeuble de l'Office départemental voué à la démolition est à présent en cours de réhabilitation où soixante autres nouvelles familles pourront être relogées.

Enfin, un centre d'hébergement d'urgence avec des travailleurs sociaux pour aider à la réinsertion a été créé dans la ville. ■

**Arezki
AMAZOUZ**
membre
du collectif
national
immigration



*Neuf familles,
en accord avec le
collectif, décidèrent
d'occuper un
bâtiment
appartenant
à Renault*



DR



DR

MARSEILLE

Chômeurs en lutte

Le 30 novembre et le 11 décembre 1995, les Marseillais ont vu à deux reprises défiler, dans leurs rues plus de 10 000 chômeurs.

L'originalité de ces manifs, c'est la place qui y ont pris les immigrés. Il est vrai que dans les Bouches-du-Rhône et à Marseille, en particulier, un immigré ou un Français d'origine immigrée a neuf fois plus de « risque » qu'un Français de souche d'être au chômage.

Si les populations d'origine étrangère ont pris en main leur lutte, ce n'est pas parce que la « CGT 13 » a fait spécialement je ne sais quelles choses pour eux mais parce que nous avons appliqué la démarche CGT du 45^e Congrès qui donne sa place à chacun, l'invite à prendre des responsabilités et à construire la CGT dont il a besoin.

Une organisation responsable :
« Vous voulez une prime de Noël ? Vous avez raison, alors il faut vous battre sinon on n'aura rien. Ici on est dans le 13^e mais il y a plusieurs cités. Qui est de Frais Vallon ? de La Renaude ? de Val Plan ? »

Des doigts se lèvent.
« Tu t'appelles comment ? » José, Ahmed, Fatima... Des chômeurs s'improvisent responsables des cités. Dans chaque arrondissement de Marseille, dans chaque ville du département, ce sont les mêmes assemblées et la même démarche.
« Il faut vous faire voir, dire d'où vous venez ».

Le jour de la manif, le cortège de la Castellane sera précédé de dix femmes au couleurs de l'OM, portant chacune dix lettres du nom de leur cité. La Renaude a dessiné une guitare sur sa banderole écrite moitié en français, moitié en espagnol et derrière laquelle défile toute la communauté gitane de la cité.

Ailleurs, fleurissent des slogans en langue arabe, jusqu'aux africains des foyers SONACOTRA qui ont apporté leurs tam-tam pour mieux se faire entendre. Les musiques qui résonnent dans les haut-parleurs

alternent Massilia, Bob Marley et Khaled...

Ce jour-là, chômeurs, rmistes, sans droits, CES, qu'ils soient français de souche, maghrébins, gitans, africains ils ont défilé dans la richesse

*« Tu t'appelles comment ? »
José, Ahmed,
Fatima... Des chômeurs s'improvisent responsables des cités*

de leur diversité. Il fallait voir le cordon du service d'ordre. On aurait dit qu'on avait fait exprès d'alterner les couleurs (un noir, un blanc, un basané, un blond lisse, un crépu...), se tenir par le coude

pour empêcher la manif de donner trop fort.

C'était plus parlant que tous les discours contre le racisme. Notre seul regret c'est de ne pas avoir récupéré une des nombreuses photos que les journalistes se sont empressés de prendre. Cette démarche, qui fait confiance aux gens, les écoute, part de leurs besoins, aboutit forcément à cela. Les comités donnent des responsabilités à ceux qui sont d'accord pour en prendre. Ces « responsables » sont donc choisis par « les leurs ». C'est à la CGT de faire en sorte que les gens qui se forment continuent d'œuvrer pour le bien de la lutte revendicative. Evidemment, en retour ça a des conséquences sur nos manières de faire et de dire ? Mais à 100 ans, ça vaut pas le coup d'être encore décoiffé par des gens et le plus souvent des jeunes. ■

Avelino CARVALHO
Union
départementale
des Bouches-
du-Rhône



Olivier Perriraz

CHEZ PRISUNIC À SAINT-OUEN

Pour la réintégration de Malika

Daniel Maunoury

Malika Saïdi, une jeune salariée, caissière principale depuis six ans au Prisunic à Saint-Ouen, est victime d'une terrible machination qui aboutit à son licenciement pour « perte de confiance ».

Dans une lettre à la Direction de Prisunic, Malika crie sa colère et sa douleur :

« Je n'ai jamais eu de problèmes, j'ai toujours défendu le magasin et je respectais tous les salariés de la femme de ménage au directeur, alors pourquoi cette injustice ? »

La direction la condamne pour une erreur de procédure de contrôle des caisses d'une somme de 200 F. A partir de là, Prisunic déroule son film de suspicion et d'accusation.

« Vous camoufflez des sommes d'argent, pire, vous faussez nos paramètres de gestion. L'aveu scandaleux : dans une lettre datée du 2 octobre 1995, la direction de

Prisunic incite franchement le directeur à supprimer les emplois à plein temps, qui coûteraient de 5,05 % à

15,56 % plus chers que les temps partiels. Le voilà bel et bien le motif de licenciement de Malika qui intervient effectivement un mois après l'envoi de ce courrier au directeur.

Face à l'injustice, un comité de soutien se crée vers la fin du mois de novembre pour soutenir Malika dans sa lutte. Il est formé de différentes associations de quartiers, d'hommes et de femmes aux sensibilités et religions différentes, de militants syndicaux et politiques. C'est ainsi que plusieurs fois par semaine, le comité de soutien se retrouve devant les portes de Prisunic pour distribuer des tracts, faire signer des pétitions et scander des mots d'ordre telle : « réintégration de Malika ». A ce jour, plus de 1 700 signatures ont été recueillies.

« J'ai toujours défendu le magasin et je respectais tous les salariés, alors pourquoi cette injustice ? »



Pour obtenir la réintégration de Malika, le comité de soutien a appelé à un rassemblement jeudi 11 janvier 1996 à 11 h 30 devant le Prisunic de Saint-Ouen puis devant le siège social de Prisunic à Clichy dans les Hauts-de-Seine.

Le car était rempli d'Odoniennes et d'Odoniennes et de délégations de différents magasins Prisunic de la région parisienne qui sont venus manifester leur solidarité.

Malika fut enfin reçue par le directeur général à 18 h.

Le Comité de soutien étudie la suite à donner pour la réintégration de Malika.

Et si les lecteurs de la Tribune exigeaient eux-aussi sa réintégration en envoyant des messages à la Tribune de l'immigration, nous les lui transmettrons. ■

Abdallah FRAYGUI
membre du
collectif
national
immigration



Daniel Maunoury

Le FAS dans le Nord

La CGT du Nord intervient au Conseil d'Administration de la Commission régionale d'insertion des populations immigrées pour faciliter l'aide aux associations. Dans un premier temps, la délégation CGT souligne le rôle que devraient jouer les services du FAS avec la compétence et le savoir-faire de son personnel. Le FAS, plutôt que d'exercer une pression administrative inutile devrait pouvoir faciliter la tâche des nombreuses petites associations qui sont autant de relais indispensables à l'insertion des populations étrangères.

1° - La gestion et le financement des dossiers : présentés par les associations devraient être abrégés et simplifiés. Des avances devraient être possibles pour éviter de pénaliser et de fragiliser les petites associations.

Pour l'instant, le délai entre le dépôt du dossier de subvention et le paiement est en moyenne de neuf mois dans le Nord : Ainsi, le dossier déposé le 20 octobre 1993 passe en CRIPI en mars 1994, soit cinq mois après. La lettre de notification de la décision de la Commission régionale est transmise trois mois après, soit en juin 1994. Le paiement de la subvention intervient dans les deux mois qui suivent, soit en août 1994. Comment une petite association peut-elle mener ses activités, dans un tel contexte, avec le même niveau de qualité ?

L'association est obligée de négocier un découvert avec sa banque. Des milliers de francs partent ainsi en « agios ».

Les «avances» possibles du FAS :
Des solutions existent pour répondre aux difficultés financières rencontrées par les associations. Il faudrait tout simplement que le FAS verse des avances aux petites associations comme il le fait pour des associations de plus grande importance, touchant des subventions allant de 75 à 150 000 F.

Il ne peut y avoir deux poids, deux mesures, on doit aider toutes les associations, surtout quand cette association est connue du FAS pour son activité et qu'elle est financée depuis plusieurs années.

2° - Le traitement des dossiers :
Les associations qui sont sur le terrain ont besoin de l'aide du FAS comme d'un « outil » au service d'une politique d'intégration. Les dossiers déposés au FAS subissent une véritable enquête. On interroge la DRASS (Direction régionale d'assistance sanitaire et sociale), les Services de Jeunesse et Sports, l'Education Nationale, on demande un avis à ces différents services régionaux ou départementaux, puis le dossier passe en comité technique local. Si ces institutions émettent un avis défavo-

Il faudrait tout simplement que le FAS verse des avances aux petites associations comme il le fait pour des associations de plus grande importance

nable ou tout simplement réservé, la demande de subvention est souvent rejetée, sans aucune explication sur les motivations du refus.

Pour ne pas décourager ces associations de bénévoles qui font souvent un excellent travail sur le terrain en matière d'intégration, il faudrait tout au moins conserver

le contact.

3° - Le montage financier d'un dossier :

Pour le financement des dossiers, le FAS demande le cofinancement d'une administration (commune, conseil général ou régional) mais il n'aide en rien à obtenir la participation des partenaires.

4° - La géographie prioritaire :

Les priorités fixées par le FAS, pour une subvention mettent dans l'obligation l'association de mener ses activités dans des communes où existent des quartiers dits « sensibles » ou « prioritaires ». Ces quartiers ont un taux important d'immigrés ou de jeunes issus de l'immigration, le chômage dépasse largement la moyenne nationale.

Le FAS, selon la délégation CGT du Nord, doit être l'instrument privilégié d'une politique d'intégration sociale, professionnelle et culturelle accessible à tous, même dans les quartiers où il y a moins d'immigrés. Le seul critère valable à retenir est de connaître les buts et les réalisations de l'association.

5° - La formation des cadres associatifs :

Cette formation doit être une des priorités du FAS. La gestion d'une association exige aujourd'hui des compétences. La bonne volonté ne suffit plus à compléter les lacunes. Aussi, la formation doit concerner les présidents, trésoriers, secrétaires bénévoles des associations. Très vite, le besoin se fera sentir d'acquérir des compétences juridiques ou professionnelles que seule une formation continue peut procurer. ■

Abdelaziz GUERTIT
Membre de
la CRIPI
Nord-Pas-
de-Calais.



CERTIFICAT DE COUTUME

De nouvelles tracasseries

Nous avons des échos que certains agents des services d'Etat civil exigent : des « certificats de coutume » pour délivrer des fiches d'Etat civil familiales aux ressortissants étrangers.

Il faut savoir que c'est le procureur de la République - section civile - qui a autorité en matière d'Etat civil. Les agents des Mairies, chaque fois qu'ils ont un doute sur l'authenticité des documents présentés, doivent se référer soit à lui, soit à l'Instruction générale d'Etat civil, notamment les numéros 646 et 647 qui disposent que « les fiches d'Etat civil peuvent être établies à partir d'un livret de famille régulièrement mis à jour, même étrangers ».

Concernant la présentation d'un livret de famille tenu à jour, il est recommandé d'apprécier si le livret produit paraît remplir cette condi-

tion et s'il ne comporte ni ratures ni taches suspectes.

Comment l'Instruction Générale de l'Etat Civil considère la valeur d'un livret de famille étranger ?

Ce livret, quelle que soit sa forme ne peut avoir en France que la force probante qu'il comporte dans le pays considéré.

En cas de doute, il appartient au requérant de produire un certificat de coutume attestant que le document présenté fait preuve authentique de l'Etat Civil du pays considéré.

En cas de doute, sans recourir à ce certificat, il est possible de délivrer une fiche à partir d'extraits d'actes de naissance étrangers. Ces documents sont effectivement admis dès lors qu'ils sont légalisés et si nécessaire traduits.

La possibilité de recourir au « certificat de coutume » ne se justifie

pas, notamment si la famille a eu des enfants en France portés sur le livret de famille. La réalité du couple semble établie.

Dans tous les cas, la demande du certificat n'est justifiée, à notre sens, que pour des nationalités dont les documents présentés ne sont pas conformes à l'Instruction générale d'Etat civil (exemples : Turquie et Pakistan), voir les livrets établis au Maroc, très souvent non certifiés par le Consulat.

Les décisions de l'administration doivent être motivées et les refus oraux doivent être refusés.

N'hésitez pas à saisir votre consulat en cas de non-respect des règles. Il peut vous informer des mises en cause des conventions internationales. ■

JP et PWD

I N T E R N A T I O N A L

RENCONTRE INTERNATIONALE

Espace Schengen

La CGT, à sa Commission exécutive de novembre, a pris la décision d'organiser, corrélativement à la 8^{ème} Conférence nationale de l'immigration, une rencontre internationale des centrales de l'Espace Schengen les 2 et 3 avril.

A cette initiative, seront aussi invitées les unions internationales régionales que sont l'USTA pour le Maghreb et l'OUSA pour l'Afrique sub-saharienne.

Ces deux zones constituant pour notre pays l'essentiel des origines migratoires hors Union européenne.

Le choix de la période pour cette rencontre n'est pas sans motif. En effet, l'Union européenne entre dans la phase de mise en place du troisième pilier de Maastricht. Sous ce vocable, il s'agit d'étendre la zone Schengen à l'ensemble des membres de l'Union européenne. Les promoteurs de Schengen présentent cet accord comme une avancée en matière de libre circulation dans les pays de la zone, dès lors que l'on est soit ressortissant d'un pays de l'Espace, soit possesseur d'un visa Schengen.

L'Accord prévoit la levée des

contrôles aux frontières intérieures, remplacés par un contrôle plus intense au pourtour de l'Espace Schengen. Pour plus d'efficacité, un système informatique central a été mis en place, contenant déjà plusieurs millions de fiches. Par ces mesures, policières, les états signataires visent le grand banditisme, les trafics de drogue comme l'immigration et les demandeurs d'asile.

Cette convention pose de multiples problèmes. Un amalgame est établi entre délinquance et immigration ou recherche d'asile. Nous

INTERNATIONAL

SYNDICALISME EN RENOUVEAU

106 témoins

► retrouvons cet état d'esprit dans les lois Pasqua et plus récemment dans la loi Toubon.

La souveraineté des états est réduite : Ainsi le texte prévoit que si la demande d'accès à l'un des pays est refusée, cette mesure s'applique pour l'ensemble des pays concernés. Pour un demandeur d'asile, si le pays qu'il fuit n'est pas considéré comme

pays à risques, pour des raisons d'intérêt marchand par le gouvernement du pays où il fait sa demande, l'espace lui sera fermé. Quelles sont les garanties d'un système informatique central où chaque policier a la possibilité soit d'y inscrire un individu, soit d'accéder à des informations qui peuvent le mettre en danger ?

On pourrait nous rétorquer que les pays d'Europe disposent de gouvernement démocratique, mais cela sera-t-il toujours le cas ? N'a-t-on pas connu en Italie un gouvernement présidé par Berlusconi avec des ministres d'extrême-droite ?

Par cette initiative, nous pourrions analyser les effets de la convention Schengen sur chacun des pays. Cela a-t-il réduit ou modifié les mouvements migratoires ? Quelles sont les conséquences concrètes pour les demandeurs d'asile que nous aurions pu enregistrer ? En quoi cette convention a-t-elle concouru à une modification des législations nationales ?

Quelles pourraient être les initiatives communes aux centrales syndicales ?

Voilà bien une rencontre syndicale internationale mettant au centre les questions de l'immigration qui pourrait bien être fructueuse pour la défense des droits des salariés migrants dans l'espace européen. ■

Gérard CHEMOUIL
Responsable du Secteur
Immigration CGT

Un amalgame est établi entre délinquance et immigration ou recherche d'asile

Le 45^e congrès de la CGT a constitué un événement syndical de toute première importance. Les efforts de rénovation de sa pratique ont trouvé par le débat démocratique des raisons de préserver dans la voie tracée depuis près d'un siècle.

Événement aussi parce que le congrès s'est déroulé dans un contexte de forte sollicitation à

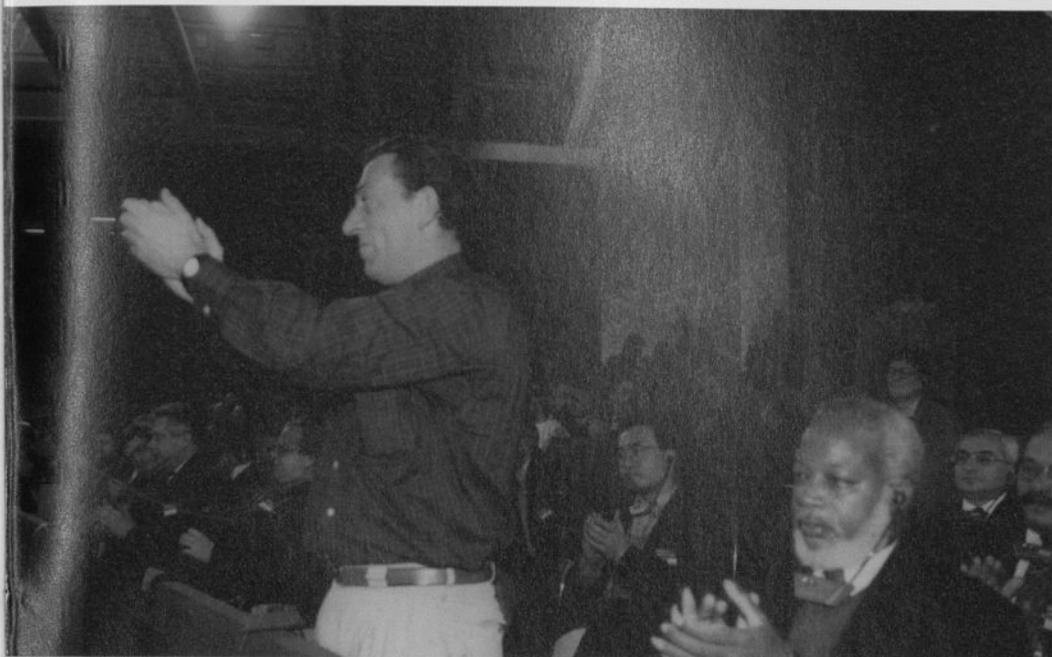
Claude Candille



Délégations étrangères au 45^e Congrès

Afrique du Sud, COSATU (Congrès des Syndicats sud-africains), **Albanie**, CGSA (Confédération générale des syndicats), **Algérie**, UGTA (Union générale des travailleurs algériens), **Angola**, UNTA (Union nationale des travailleurs), **Argentine**, CTA (Congrès des travailleurs d'Argentine), **Bélarus**, FSB (Fédération syndicale), **Belgique**, CSC, Confédération syndicale chrétienne, FGTB (Fédération générale du travail), **Bésil**, CGT-FSM, (Confédération générale du travail), **CUT** (Centrale unitaire des travailleurs), **Burkina Faso**, USTB, **Canada**, CTC (Congrès canadien du travail), **Québec**, FTQ (Fédération des travailleurs du Québec), CSN (Confédération des syndicats nationaux), **Chili**, CUT (Centrale unitaire des travailleurs), **Chine**, FSC (Fédération des syndicats), **Chypre**, PEO

(Fédération Pan-chypriote du travail), **Colombie**, CUT (Centrale unitaire des travailleurs), **Congo**, CSC (Confédération des syndicats congolais), **Corée du Nord**, FGSC, (Fédération générale des syndicats de Corée), **Corée du Sud**, KCTU (Congrès coréen des syndicats, Syndicat des enseignants), **Côte d'Ivoire**, UGT (Union générale des travailleurs), **Croatie**, UATUC (Union autonome des syndicats de Croatie), **Cuba**, CTC (Centrale des travailleurs de Cuba), **Egypte**, ETUF (Fédération des syndicats égyptiens), **Espagne**, CCOO (Confédération syndicale des commissions ouvrières), UGT (Union générale des travailleurs), **Finlande**, SAK, **Grande-Bretagne**, TUC (Congrès des syndicats), **Grèce**, GSEE (Confédération générale du travail), **Guadeloupe**, CGTG



Claude Candille

l'égard du syndicalisme en général et de la CGT en particulier. Tout le monde a le devoir de se déterminer face à la brutalité de l'offensive libérale des partisans de Maas-tricht. Événement enfin parce que le congrès et les luttes d'un même mouvement se sont concrétisés dans le débat et l'action aux yeux des délégués de 106 confédérations étrangères invitées à suivre nos travaux. A l'aube de son 2^e siècle, la CGT ne pouvait envisager mieux pour faire partager par d'autres le sens profond de la démarche qui est devenue aujourd'hui la sienne.

Rien ne sera plus tout à fait comme avant !
A l'évidence, l'écho suscité en Europe et dans le monde devant

106 confédérations étrangères invitées à suivre nos travaux

cette fois-ci, les messages de solidarité, la présence active des délégués étrangers, dans les manifestations n'auront autant signifié l'urgence de construire des solidarités nouvelles à l'échelle internationale.

le formidable mouvement de décembre 1995 ne peut que retenir l'attention. Jamais autant que

C'est en référence aux luttes des travailleurs français que les salariés belges ont manifestés et aujourd'hui s'il existe des conditions plus favorables à une contre-offensive coordonnée à l'échelle européenne notamment en vue de la Conférence intergouvernementale de Turin en mars prochain on le doit aussi à la contribution de décembre 1995.

En juin aura lieu la réunion du G7, le club des pays riches à Lyon avec à son ordre du jour l'emploi.

Autant de raisons par conséquent de s'y préparer.

En conséquence, rien n'est inéluctable et dans ces conditions, le ►



Claude Candille

(Confédération générale du travail), Guyane, UTG (Union des travailleurs de Guyane), Haïti, CGT (Confédération générale du travail), Honduras, COCENTRA (Coordination centro-américaine des travailleurs), Hongrie, MSZOSZ, Inde, AITUC (Congrès des syndicats indiens), ICITU (Centre indien des syndicats), INTUC (Congrès national indien des syndicats), Indonésie, SBSI (Syndicat indonésien pour la prospérité), Iran, Commission de liaison des syndicats iraniens, Israël, HISTADROUT (Confédération générale du travail), Israël, HADASH (Front démocratique pour la paix et l'égalité), Italie, CGIL (Confédération générale italienne du travail), CISL (Confédération italienne syndicale du travail), UIL (Union italienne du travail), Japon, ZENROREN (Confé-

dération des syndicats du Japon), Koweït, KTUF (Fédération Koweïtienne des syndicats), Liban, CGT (Confédération générale du travail), Liban, FENASOL (Fédération Nationale des Syndicats d'ouvriers et d'employés du Liban), Luxembourg, CGT-L, Macédoine, CSM (Confédération des syndicats de Macédoine), Madagascar, FISEMA (Fédération des syndicats des travailleurs malgaches), Madagascar, FISEMARE (Fédération des syndicats des travailleurs malgaches révolutionnaires), Mali, UNTM (Union nationale des travailleurs du Mali), Maroc, CDT (Confédération démocratique du travail), Martinique, CGT (Confédération générale du travail, CGT-FSM, Mexique, CIOAC (Centrale indépendante des ouvriers agricoles et paysans), FAT (Front authen-

tique du travail), Monaco, USM (Union syndicale de Monaco), Monténégro, CSIM (Confédération des syndicats indépendants du Monténégro), Namibie, NUNW (Syndicat national des travailleurs namibiens), Nouvelle Calédonie, USTKE (Union syndicale des travailleurs kanaks et exploités), Ouzbékistan, FSO (Fédération des syndicats d'Ouzbékistan), Palestine, GFTU (Union générale des syndicats palestiniens), Paraguay, CUT (Centrale unitaire des travailleurs), Philippines, KMU (Mouvement syndical des travailleurs du 1^{er} Mai), Pologne, OPZZ (Entente nationale des syndicats de Pologne), Polynésie, CSIDT (Confédération syndicale indépendante du travail), Portugal, CGTP-IN (Confédération générale du travail du Portugal, Intersyndi-



Claude Candille



DR



DR

► mouvement syndical international a de nombreuses raisons de prendre les initiatives nécessaires permettant une modification du rapport des forces.

Au Nord comme au Sud, pays industrialisés ou pays du tiers monde, les multinationales, les institutions financières cherchent à imposer leur loi, leurs rivalités, les contradictions qui les opposent et la guerre économique qu'elles se mènent provoquent un véritable désastre social.

Au 45^e congrès, les intervenants étrangers notamment ceux d'Afrique du Sud, de Cuba, d'Algérie, de Polynésie ont appelé à un renouveau offensif du syndicalisme international et à se saisir de toutes les opportunités.

Nous avons notre part de responsabilité à assumer. La prochaine conférence de l'Immigration qui se doit être également un grand moment de fraternité et de solidarité se fera sans aucun doute l'écho des luttes de décembre et du 45^e congrès.

Faisons en sorte et ensemble qu'il en soit ainsi ! ■

Jean Pierre PAGE

Responsable des
Relations et
Activités Syndicales
Internationales



..... cale), Réunion, CGTR (Confédération générale du travail de la Réunion), Roumanie, CNSLR-FRATIA (Confédération nationale des syndicats libres de Roumanie-FRATIA), Russie, FSIR (Fédération syndicale indépendante de Russie), Sénégal, CNTS (Confédération nationale des travailleurs sénégalais), Sénégal, UTS (Union des travailleurs sénégalais), Serbie, CSS (Confédération syndicale de Serbie), NEZAVISNOST (Syndicats indépendants de Serbie), Slovénie, ZSSS, (Confédération des syndicats autonomes de Slovénie), Saint-Pierre et Miquelon, ULCGT (Union locale CGT), Syrie, FGS (Fédération générale des syndicats des travailleurs syriens), Togo, CNTT (Confédération nationale des travailleurs togolais), Tunisie, UGTT (Union générale

tunisienne du travail), Turquie, DISK (Confédération progressiste des syndicats de Turquie), Ukraine, FSU (Fédération des syndicats d'Ukraine), Uruguay, PIT-CNT (Intersyndicale des travailleurs - Convention nationale des travailleurs), USA, CWA 1180 (Travailleurs des communications), USA, Local 1199 (Union syndicale des travailleurs de la santé de New-York), USA, UE (Travailleurs unis de l'électricité et de la radio), Vietnam, CGTV (Confédération Générale du Travail), Yougoslavie, CSAY (Confédération des syndicats autonomes de Yougoslavie).

Pour les organisations internationales et régionales :

BIT (Bureau International du Travail), CE (Commission Européenne), CES (Confédération Européenne des Syndicats), CES (Comité économique et social), Groupe travailleurs de Bruxelles, CMT (Confédération mondiale du travail), FSM (Fédération syndicale mondiale), FMTS (Fédération mondiale des travailleurs scientifiques), OIEM (Organisation internationale de l'énergie et des mines), COCENTRA (Coordination centro-américaine des travailleurs), CGS (Confédération générale des syndicats de la CEI), CISA (Confédération internationale des syndicats arabes), USTMA (Union syndicale des travailleurs du Maghreb arabe), OUSA (Organisation de l'unité syndicale africaine).